



Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal Du VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

République Française

L'an deux mille vingt-deux, le seize (16) décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 9 décembre 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Madame Claire RICHARD, 1^{ère} adjointe.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

ÉTAIT ABSENTE ET NON REPRÉSENTÉE :

BOSVERT Armelle, JOUBERT Marc

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Madame Claire RICHARD, 1^{ère} Adjointe, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Gaétan MONNIER est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Madame Claire RICHARD demande à l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en hommage à Mme BICHELONNE Pascale.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2022
- Informations diverses
- Délibération n°1 : Contrat d'assurance des risques statutaires
- Délibération n°2 : Subventions au Collège Val d'Ance
- Délibération n°3 : Attribution de chèques CADHOC
- Questions diverses

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2022 n'appelle aucune observation.

✓ Le procès-verbal du CM du 25 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Informations diverses :

1/ GITES COMMUNAUX

Présentation du récapitulatif des recettes 2022 dans le cadre de la location de l'ensemble des gîtes communaux. Le montant des recettes s'élève à 11.322,00 €.

2/ VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire adressera ses vœux à la population le 14 janvier 2023 à 11H à la salle des fêtes de Viverols

3/ REPAS DES AINÉS

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 22 janvier 2023 à midi.

4/ RESEAUX EAU-ASSAINISSEMENT

Les travaux avancent. Ils se situent dans la rue du Bailly. Ces derniers seront stoppés pendant la période des fêtes, la reprise est prévue début janvier 2023, suivant les conditions climatiques.

5/COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Conseil Communautaire :

Le 1^{er} décembre s'est tenu un conseil communautaire ayant pour principal objet le vote du montant lié à la compensation financière pour la reprise de l'abattoir. La Commune d'Ambert versera annuellement à la Communauté de Communes une somme correspondant au montant du remboursement des emprunts contractés par la Mairie d'Ambert avant la reprise de l'abattoir. La compensation annuelle comprendra aussi l'ensemble du coût des travaux décidés avant la prise de compétence par ALF, suite aux injonctions des diverses autorités, soit montant des travaux/durée d'amortissement.

Également, dans le cadre de l'achat d'un vélo à assistance électrique, le versement d'une subvention a été votée pour l'acquisition d'un tel vélo, suivant revenu.

Une autre délibération importante : vote de la 2^{ème} modification allégée du PLUI de la Vallée de l'Ance (Modification des zones touristiques)

Conférence des Maires :

Le 5 décembre s'est tenue la conférence des Maires.

Un rappel sur les différentes aides de la région : à ce titre, nous devons refaire notre demande d'aide pour la restauration du Mausolée – demande à faire de manière dématérialisée.

Un sondage a été fait dans l'assistance pour un achat groupé de pellets : peu d'intérêt dans les élus présents. Un sondage plus formel va être lancé par la Communauté de Communes.

Lors de cette réunion, une présentation générale des secours de notre territoire a été balayée : Gendarmerie, Pompiers, ...

PLUI de la Vallée de l'Ance :

La réunion a eu lieu le 13 décembre pour la révision du PLUI de la Vallée de l'Ance. Nous attendons le compte rendu du bureau d'étude afin de vérifier les modifications apportées.

Compétence eau/assainissement :

Une réunion du COPIL s'est tenue dans le cadre de la reprise de la compétence eau/assainissement par la Communauté de Communes d'ALF. Le bureau d'étude reste toujours dans l'attente des derniers documents à recevoir de certaines Mairies. L'action se poursuit.

6/ COLLEGE DU VAL D'ANCE

La remise des diplômes du Brevet a eu lieu le 2 décembre 2022, à Saint Anthème au Collège du Val d'Ance. Félicitations aux diplômés.

7/ REPAS DE SAINTE BARBE

Le samedi 3 décembre, le traditionnel repas de Sainte Barbe a eu lieu à la salle des Fêtes de Viverols. Tous les pompiers de Viverols et de Sauvessanges étaient réunis ainsi que les conseils municipaux des deux communes. Les employés communaux des deux communes étaient également conviés.

Une journée festive placée sous le signe d'une belle entente des services de secours mais aussi des élus de nos deux communes.

8/ ATELIER CLUB VELO

Monsieur PICARD a assisté le 7 décembre à la réunion de l'ATELIER CLUB VELO à AMBERT. Cette réunion ayant pour objet de trouver des solutions afin de développer au maximum l'usage du vélo dans notre secteur. Plusieurs idées sont à l'étude mais rien n'est arrêté de manière définitive pour le moment.

9/ CLUB DU 3EME AGE DE VIVEROLS

L'assemblée générale de l'association du 3^{ème} Age a eu lieu le 14 décembre dernier.

Le bureau est totalement renouvelé.

Madame CHOUVELON Marcelle devient Présidente, Madame BEAUNE Colette devient Vice-Présidente et Monsieur EGRET Jean Pierre devient Trésorier.

L'ensemble du conseil municipal se réjouit que cette association poursuive son activité et félicite les nouveaux élus.

10/ REUNION AVEC MADAME LA SOUS-PREFETE D'AMBERT

Madame la Sous-Préfète d'Ambert a réunis tous les élus du territoire à Ambert.

Plusieurs points ont été évoqués à cette occasion : urbanisme, grippe aviaire, eau, radon, travail, subventions 2023, ...

11/ ECOLE DE VIVEROLS

Lors du repas de Noël de l'école de Viverols, deux élus de la commune ont déjeuné avec les élèves, la Maitresse et Corinne (employée communale chargée de la cantine ce jour-là).

Tout le monde a passé un super moment.

12/ TERRAIN DU BREUIL

L'ensemble du parcours sportif ainsi que l'espace fitness sont installés, le tout est donc prêt pour vous accueillir. Pensez à vous échauffer avant tout effort, faites attention à vous, bon parcours sportif.

Madame la 1^{ère} adjointe souhaite ajouter une délibération à l'ordre du jour : l'ensemble du conseil est d'accord.

Deliberations :

1 - Contrat d'assurance des risques statutaires

Madame la Première Adjointe fait part à l'assemblée du courrier de SOFAXIS nous informant de l'intention d'AXA de résilier les contrats d'assurance des risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC de la Commune.

Madame la Première Adjointe rappelle la faculté pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires de son personnel qui garantirait les frais laissés à sa charge.

Madame la Première Adjointe expose au Conseil Municipal les diverses propositions reçues.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter la proposition de GROUPAMA
 - o Durée du contrat : 5 ans
 - o Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL et agents affiliés à l'IRCANTEC
 - o Risques garantis : Accidents ou maladie imputable au service, maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours fermes, longue maladie et maladie longue durée ou grave maladie, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire, maternité, paternité et accueil de l'enfant ou l'adoption
- D'autoriser Madame la Première Adjointe à signer les contrats d'assurance et toutes pièces s'y rapportant

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Subventions au Collège du Val d'Ance

Madame la Première Adjointe fait part à l'assemblée que le Collège du Val d'Ance souhaite organiser

- un voyage pédagogique à Paris du 12 au 16 juin 2023. Quatre élèves de Viverols sont concernés par ce projet.
- une tournée théâtrale du 30 mai au 02 juin 2023 à laquelle participe cinq enfants de Viverols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 50 euros par élève de Viverols ayant participé au voyage pédagogique

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

- d'accorder une subvention de 150 euros pour la tournée théâtrale

Vote : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 2

- que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2023

3 - Attribution de chèques CADOC

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1

Vu les règlements URSSAF en la matière,

Vu l'avis du conseil d'état du 23 octobre 2003

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art 9, loi 83-634),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Madame la Première Adjointe propose d'attribuer des chèques cadeaux d'une valeur de 70 euros à chaque employé communal en activité au 25 décembre. Ces chèques cadeaux seront attribués à l'occasion de la fête de Noël. Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition de Madame la Première Adjointe.

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Décision modificative - Budget Communal 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget Communal 2022 :

- compte 2158-330 + 200 euros
- compte 2313-345 - 200 euros

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :


- Distribution des bulletins municipaux de décembre ce week-end
- Location salle des associations le 31/12/22 – qui gère l'état des lieux ? Eric
- Subvention demandée par les pupilles de l'enseignement public : non
- Colis des aînés – distribution 17/12/22 – 09h - Mairie

Madame la 1^{ère} adjointe clôt la séance.

Prochain conseil municipal le vendredi 27 janvier 2023

Séance levée à 22 h 30

Le secrétaire de séance



Le Maire Adjoint

